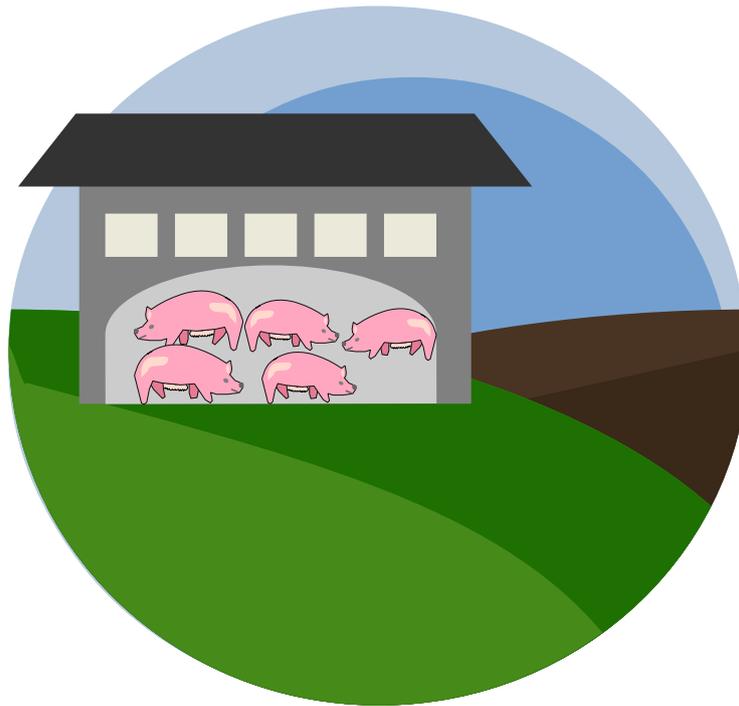




ERMG 10

Protection des porcs élevés en bâtiment



Je suis un agriculteur sollicitant une aide PAC

Je mets en œuvre, dans mon exploitation, des bonnes pratiques d'élevage respectueuses du bien-être pour mes porcs

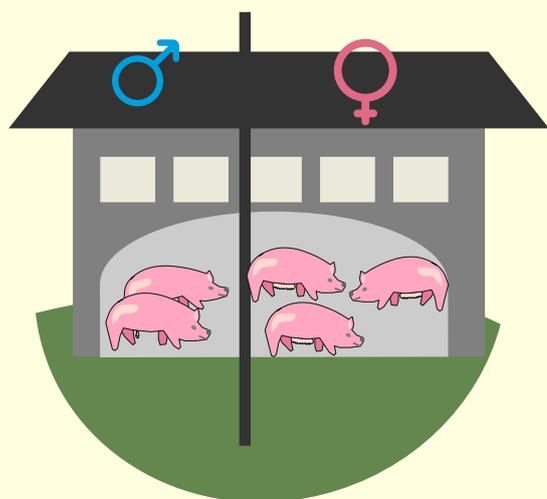


Concrètement, qu'est ce que je dois faire ?



Quelles sont les bonnes pratiques à respecter ?

Mes porcs ne doivent pas souffrir d'inconfort !



Bonne condition d'ambiance :

- Qualité de l'air, température, taux d'humidité, éclairage (naturel ou artificiel), zone de couchage propre (caillebotis en béton*, litière ou autre revêtement notamment pour les jeunes porcelets)

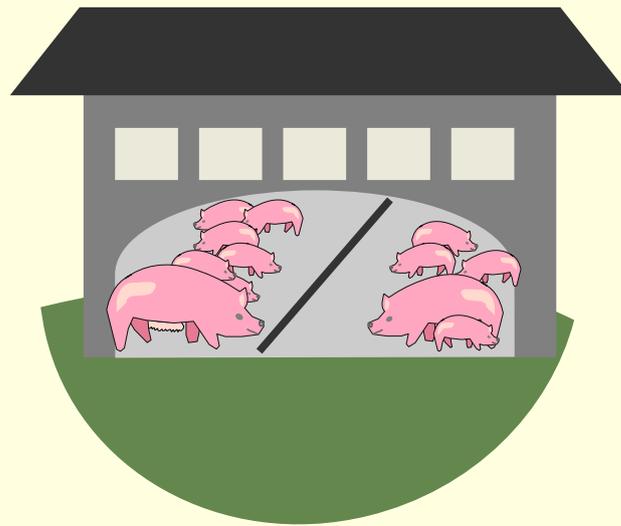
Surface minimum obligatoire :

- **Par porcs à l'engraissement**, entre 0,15 m² et 1 m² en fonction du poids des animaux.
 - **Pour les femelles**, entre 1,64 m² et 2,25 m² en fonction du statut de l'animal (truie ou cochette).
- Dans le cas de groupe d'individus < à 6, la superficie sera augmentée de 10 %, alors que pour les groupes de plus de 40 animaux, elle pourra être abaissée de 10 %.
- **Pour les verrats**, la superficie doit être au minimum de 6 m². Si la case est utilisée pour la saillie, alors elle sera d'au moins 10 m².

* pour les sols en caillebotis béton, les largeurs des ouvertures et les largeurs des pleins respectent les exigences en fonction de l'âge.



⇒ Conditions spécifiques pour la gestation, la mise-bas et le sevrage

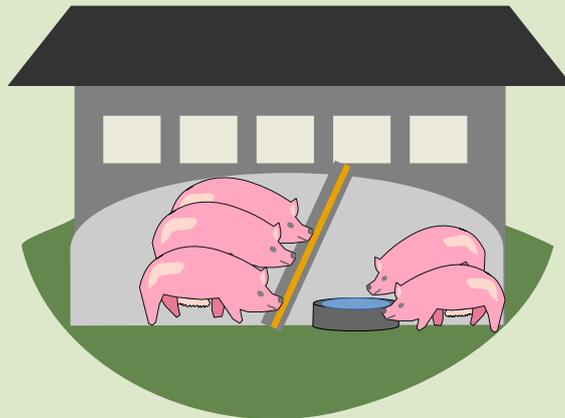


- Elevage en groupe des truies et cochettes, entre la 4^{ème} après la saillie et la semaine précédant la mise-bas.
- Mise à disposition des femelles, de matériel de nidification 48h00 avant la mise-bas.
- Espace libre derrière les truies dans les cases de maternité.
- Sevrage des porcs à partir du 28^{ème} jours.
- Placement des porcs en groupe dans la semaine suivant le sevrage.



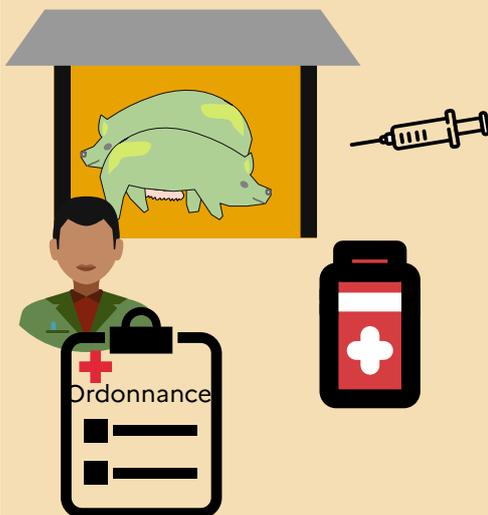
Mes porcs ne doivent pas souffrir de la faim ou de la soif !

Du matériel pour l'alimentation et l'abreuvement fonctionnel, évitant la compétition entre animaux.



De l'eau et de la nourriture en quantité et à une fréquence suffisantes, et de qualité pour répondre aux besoins physiologiques de mes animaux.

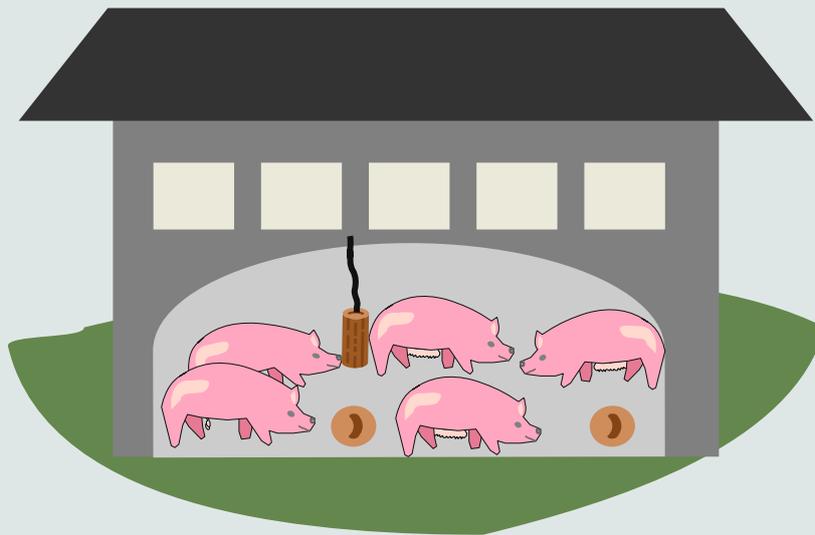
Mes porcs ne doivent pas souffrir de douleurs, blessures ou maladies, sans soins adaptés !



- Isolement des porcs malades ou blessés
- Soins adaptés pour ces porcs

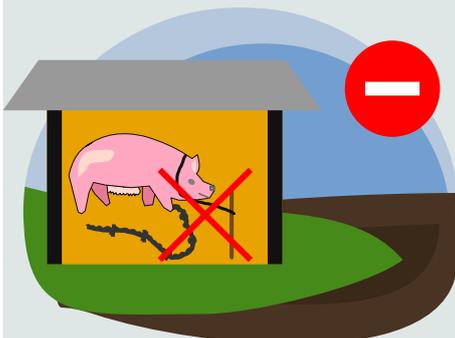


Mes porcs doivent pouvoir exprimer leurs comportements naturels en toute sécurité !



Obligatoire :

- **Jusqu'à 25 porcs** : 1 matériel dit « sous-optimal » et 1 matériel dit d'intérêt minime
- **De 26 à 40 porcs** : 2 matériaux dits « sous-optimal » et 1 matériel dit d'intérêt minime
- **Plus de 40 porcs** : 2 matériaux dits « sous-optimal » et 2 matériaux dits d'intérêt minime
- **Cas particulier** (jusqu'à 10 femelles reproductrices ou les verrats, cochettes et femelles reproductrices en case individuelle) : 1 matériel dit « sous-optimal ».



Interdit :

- Des matériaux dans les cases pouvant entraîner des blessures sur mes animaux,
- L'attache des truies et cochettes.